

REPUBLIQUE DU BURUNDI ORDRE DES MEDECINS DU BURUNDI



Conseil National

DECISION DE NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU PROVINCIAL DE L'ORDRE DES MEDECINS DU BURUNDI EN PROVINCE DE : MUYINGA

Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burundi,

Vu le décret – loi N° 100/187 du 4 juin 1974, portant création de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Vu les Statuts de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Ordre des Médecins du Burundi ;

Tenant compte des éléctions du Bureau provincial de l'Ordre des Médecins du Burundi tenues à NGOZI en date du 21 juillet 2021

DECIDE CE QUI SUIT:

Article 1 : Sont nommés Membres du Bureau Provincial de l'Ordre des Médecins en Province de MUYINGA :

1. Président : Dr NDUWAYEZU Dieudonné

2. Vice-Président : Dr BARANDERETSE Pacifique

3. Secrétaire : Dr NKURUNZIZA Eric

4. Membre: Dr NDUWIMANA Pascal

5. Membre: Dr UGIRASHEBUJA Safari

Article 2 : Le mandat du Bureau Provincial de l'Ordre des Médecins du Burundi est de 2 ans Renouvelables une seule fois.

Article 3 : La présente Décision entre en vigeur le jour de sa signature.



REPUBLIQUE DU BURUNDI ORDRE DES MEDECINS DU BURUNDI

Conseil National



Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burundi

Dr Sylvain Pierre NZEYIMANA

PEDT Philbert JONDERSHA

H 6 22/12/2021

Vie - Profident CNOMB

Copie pour information à :

Madame le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA

- Madame le Directeur Général des Services de Santé et de la Lutte contre le SIDA